



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA

Loi fédérale sur la politique régionale (LPR)

**Résultats de la
procédure de consultation**

Novembre 2004

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	OBJET DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION.....	4
3	EVALUATION GÉNÉRALE DU PROJET MIS EN CONSULTATION	4
4	Cadre général: RPT et service public	5
5	Principaux aspects du projet.....	6
5.1	Généralités.....	6
5.1.1	Besoin de changement et étendue des modifications.....	6
5.1.2	Nécessité de poursuivre la politique régionale.....	7
5.2	Objectif.....	7
5.3	Stratégies.....	7
5.4	Champ d'application territorial / Définition de la région	8
5.4.1	Zones de montagne et zones rurales.....	8
5.4.2	Régions frontalières:.....	9
5.4.3	Agglomérations.....	9
5.5	Les deux volets de la politique régionale.....	10
5.6	Une seule base légale	10
5.7	Programme pluriannuel.....	11
5.8	Fondation	11
5.9	Zones périphériques difficiles d'accès	12
5.10	Aide aux infrastructures.....	12
5.11	Aide aux entreprises.....	13
5.12	Collaboration tripartite	13
5.13	Dotation	14
5.14	Autres questions.....	14
6	VARIANTES DU PROJET NPR.....	15
7	ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	16
8	PRISES DE POSITION RECUEILLIES	18

1 INTRODUCTION

Le 28 avril 2004, le Conseil fédéral a autorisé le DFE à lancer une procédure de consultation concernant le projet de loi sur la politique régionale. Le délai a été fixé au 31 août 2004. Le DFE a joint au projet de loi et au rapport explicatif un catalogue de questions portant sur trois alternatives à la NPR et sur cinq points fondamentaux du projet.

Plus de 140 prises de position ont été envoyées. Les cantons ont également donné leur avis dans le cadre de conférences intergouvernementales. Certaines régions LIM ont fait parvenir leurs réponses (en plus parfois de leur prise de position individuelle) par le biais de la Conférence des secrétaires des régions de montagne suisses (COSEREG) ou d'organisations supra-régionales (p. ex. ERFA Regio, GCLIM).

La répartition des prises de position reçues par le DFE se présente comme suit: cantons (26), conférences intergouvernementales (3), partis politiques (6), organisations faïtières de l'économie (7), régions et groupements d'intérêts régionaux (53), autres organisations (47).

	Prises de position recueillies
Cantons	Tous (26); CDF, NWRK, CDEP-SO (3)
Partis	PRD, PDC, PS, UDC, PES, PCS (6)
Organisations faïtières de l'économie	ES, USAM, USP, USS, SEC, Travail.Suisse, Union patronale suisse (7)
Représentants d'intérêts régionaux / Régions	SAB, COSEREG (1), OEPR, ERFA-Regio (9), Conferenza delle regioni di montagna del cantone Ticino (4), GCLIM (-) ¹ , Glâne-Veveyse/Sense/Gruyère (3), Val de Ruz/Val de Travers/Centre Jura (3); Pro Zürcher Berggebiet, Oberes Emmental, Jura-Bienne, Oberland-Ost, Kandertal, Thun-Innertport, Obersimmental-Saenenland, Kiesental, Schwarzwasser, Trachselwald, RegioHer, Einsiedeln, Rigi-Mythen, Sarneraatal, Glarner Hinterland-Sernftal, Haute Sarine, Thal, Appenzell Rh. Ext., Toggenburg, Sarganserland-Walensee, Pays d'Enhaut, Nord vaudois, Vallée de Joux, Goms, Visp/Westlich Raron, Sierre, Sion, Martigny, Chablais, Aigle, Jura (total: 53)
Organisations intéressées	ADEP, ALB/AVL, AgorA, BEREK/SEREC, Bewegung für Unabhängigkeit, CEAT, EPFL, equiterre, Fédération des entreprises romandes, Fédération patronale vaudoise, FSU, GastroSuisse, Hotelleriesuisse, IDEE-SUISSE, KBL, Coordinateurs régionaux INTERREG, COSAC, LITRA, LOBAG, Métropole Suisse, Amis de la nature, Patenschaft Berggemeinden, pro juventute, Prométerre, pro natura, Réseau des villes de l'Arc jurassien, RMS, Association des communes suisses, Union des villes suisses, FEPS, fp, SOBv, St.Gallischer Bauernverband, FST, ASCA, ASPO, Union des banques cantonales suisses, ASPAN, UTP, Economie forestière suisse, Chambre d'agriculture du Valais, WWF; communes: La Chaux-de-Fonds, Genève, Landschaft Davos, Sainte-Croix, Senèdes (total: 47)

¹ GCLIM: lors de la pondération des réponses, il a été tenu compte individuellement des régions qui ont pris position.

2 OBJET DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION

Toute une série de raisons militaient pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la politique régionale destinée, à moyen terme, à remplacer la législation actuelle en la matière. Les années 1990 ont vu les disparités se creuser à nouveau entre les régions de Suisse et certaines d'entre elles perdre de leur compétitivité. Dans ce contexte, la question de l'efficacité des mesures en vigueur a fait l'objet de différentes interventions parlementaires en 2000 et 2001. Le Conseil fédéral a notamment accepté deux postulats émanant des Commissions de l'économie et des redevances (CER) des deux chambres.

La CER du Conseil national (01.3003) invitait le Conseil fédéral à faire des propositions visant à combler les lacunes actuelles de la politique régionale et à coordonner les instruments de cette politique.

De son côté, la CER du Conseil des Etats (01.3017) réclamait expressément une réorientation de la politique régionale. Le Conseil fédéral a été chargé d'examiner la possibilité de réunir les lois et arrêtés en vigueur dans le cadre d'un texte unique et de piloter la politique régionale par le biais de programmes pluriannuels, de plafonds de dépenses et de crédits d'engagement.

Le Conseil fédéral a, quant à lui, inclus en 2002 dans sa stratégie de développement durable la possibilité d'étudier la création d'une fondation pour la promotion des régions de montagne.

Ces propositions ont été examinées par une commission d'experts du seco qui a présenté, en février 2003, un rapport sur la base duquel ont été élaborés les documents mis en consultation.

3 EVALUATION GÉNÉRALE DU PROJET MIS EN CONSULTATION

D'une manière générale, les éléments suivants ont reçu un accueil positif:

- la volonté de la Confédération de mettre en œuvre des mesures directes de politique régionale indépendamment de la réforme à venir de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- le constat de la nécessité d'une réforme des instruments actuels de la politique régionale de la Confédération;
- le fait de mettre davantage l'accent sur la compétitivité.

En revanche, les aspects suivants ont été critiqués voire rejetés:

- l'orientation économique du projet, souvent jugée unilatérale et accusée de laisser de côté les dimensions sociale et écologique du développement durable;
- l'extension de la politique régionale aux régions frontalières et aux agglomérations;
- le choix d'une fondation pour piloter un volet de la politique régionale;

- la dotation, jugée insuffisante;
- l'abandon d'instruments actuels comme l'aide aux infrastructures et l'aide aux entreprises.

Que ce soit expressément ou dans le cadre de propositions de modifications, la grande majorité des prises de position rejoignent l'avis du Conseil fédéral s'agissant de la nécessité de renouveler les mesures en vigueur. En outre, un large consensus se dégage pour que la Confédération conserve une panoplie d'instruments lui permettant de mener une politique structurelle axée sur les régions et pour qu'elle en assume le financement.

Selon certains avis, le projet est difficilement compréhensible et applicable et demanderait par conséquent à être interprété avant d'être mis en pratique. Il en découle une multiplicité d'opinions au sujet des propositions centrales relatives à la conception future et aux mesures.

Rares sont les participants à la procédure de consultation qui acceptent le projet de loi sans restriction. La grande majorité assortissent leur soutien au principe de la réorientation de réserves parfois essentielles quant à certains critères et conditions. De nombreuses propositions de modification ont été également été soumises.

Pour une importante minorité où l'on retrouve presque toute la Suisse romande, les réserves émises contre certains aspects du projet sont telles qu'elles entraînent le rejet de l'ensemble et l'exigence d'un changement d'orientation.

4 Cadre général: RPT et service public

S'agissant des objectifs et des mesures, le Conseil fédéral propose de distinguer la LPR de la politique de péréquation et d'indemnisation proprement dite.

Cette proposition est commentée dans de nombreuses prises de position, essentiellement sous l'angle des rapports étroits qui lient la conception et les effets de la RPT et la réorientation de la politique régionale. Selon l'avis d'une grande majorité, la RPT est une condition sine qua non de la NPR. Autrement dit, on ne saurait envisager de mettre en place une nouvelle politique régionale en cas d'échec de la RPT. Les deux domaines sont considérés comme complémentaires. Certains proposent même d'attendre, pour mettre en œuvre la NPR, que l'on connaisse les conséquences de la RPT.

Quelques avis mettent l'accent sur la complémentarité entre la politique générale de la Confédération en matière de services publics et la NPR: on ne pourra déployer une nouvelle politique régionale que si la Confédération assure une couverture économique et équilibrée de toutes les régions et de toutes les parties du pays.

5 Principaux aspects du projet

5.1 Généralités

5.1.1 Besoin de changement et étendue des modifications

La majorité des participants à la procédure de consultation estiment que la panoplie des instruments de la politique régionale ne correspond plus aux exigences actuelles et à venir. Certains regrettent toutefois que le projet du Conseil fédéral n'ait pas été précédé d'une évaluation globale de la politique régionale menée jusqu'ici et notamment de la LIM. Selon eux, une telle évaluation aurait permis de cerner plus concrètement les changements nécessaires.

S'agissant de l'étendue des modifications de la politique régionale et du moment de leur entrée en vigueur, les avis sont partagés. Quand bien même la majorité émet des réserves à l'encontre de certains éléments et propose des modifications en conséquence, elle adhère à l'orientation générale du projet, autrement dit au changement de paradigme qui consiste à passer d'une politique de péréquation proprement dite à un renforcement de la compétitivité des régions faisant appel à l'esprit d'entreprise, à la capacité d'innovation et à des systèmes de valeur ajoutée. Cette majorité se compose de la plupart des cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, SG, GR, AG, TI, NE, GE ainsi que la CGCA), des régions (avant tout de Suisse alémanique et du Tessin ainsi que la COSEREG), des partis (PRD, PDC, PS, PCS), des organisations faïtières de l'économie (ES, USP, SEC, TS) et des autres organisations (parmi celles qui sont représentées au niveau national: l'UTP, les RMS, l'Union des villes suisses, la FST, Hotelleriesuisse, GastroSuisse, les Amis de la nature, Economie forestière suisse, l'ASPAN, l'OEPR, la FSU, Métropole Suisse, IDEE-SUISSE, l'ASPO).

Le canton de BE appelle de ses vœux une solution plus pragmatique basée davantage sur les structures existantes.

Les cantons de ZH, FR, AI, TG, VD, VS, JU et les régions LIM qui en font partie (à l'exception de Zürcher Berggebiet), la CDF et la CDEP-SO refusent le projet. Le canton de TG et une grande partie de la Suisse romande demandent de remettre l'ouvrage sur le métier.

Du côté des partis, le PES rejette le projet. L'UDC s'y oppose également, du moins dans sa forme actuelle. Elle estime par ailleurs que le moment n'est pas opportun.

Certaines prises de position posent également la question du moment opportun et demandent que la NPR soit conçue en fonction de la mise en œuvre de la RPT. Pour le canton de ZH et pour ES, la période actuelle ne convient pas pour une réforme.

L'UDC cite d'autres dossiers liés à la NPR tels que la révision de la LPN, la Convention alpine ou encore l'initiative sur la Poste, récemment rejetée. Selon elle, il n'est pas judicieux de se prononcer sur une réforme de la politique régionale en y associant les agglomérations tant que ces questions n'ont pas été tirées au clair.

5.1.2 Nécessité de poursuivre la politique régionale

Deux cantons, AI et ZH, estiment qu'il n'est plus nécessaire de mener une politique régionale directe en dehors de la RPT. A titre d'alternative, AI propose de prendre davantage en compte les données topographiques en matière de péréquation dans le cadre de la RPT.

Parmi les autres organisations, le Centre patronal et Pro Natura sont d'avis que la RPT est suffisante.

Toutes les autres prises de position vont, à des degrés divers, dans le sens de doter la Confédération d'un dispositif de mesures de politique régionale en plus de la RPT, de la politique générale des services publics et des politiques sectorielles ayant des effets au niveau régional.

5.2 Objectif

Une grande partie des avis exprimés appuient l'objectif de la nouvelle politique régionale, soit la promotion de l'esprit d'entreprise, de la capacité d'innovation et de systèmes de valeur ajoutée.

Toutefois, une majorité d'entre eux estiment qu'il s'agit certes d'un élément indispensable mais pas d'un but en soi. Ils reprochent à la politique régionale d'être trop axée sur les questions économiques et la valeur ajoutée.

La moitié des prises de position réclament, ouvertement ou sous la forme des compléments correspondants, que le développement durable soit placé au centre de la NPR, ce qui revient à étendre la palette des objectifs. Les aspects sociaux et écologiques devraient être mis sur un pied d'égalité avec les aspects économiques. Certains proposent de remplacer la notion de "valeur ajoutée régionale" par celle de "mise en valeur des potentiels régionaux". Le canton du VS rappelle que les objectifs de décentralisation harmonieuse de l'urbanisation et de l'économie contenus dans la loi sur l'aménagement du territoire s'appliquent également à la NPR. Pro Juventute appelle de ses vœux un soutien à des processus de développement participatifs et la FEPS souhaite la promotion de l'identité régionale et de la qualité de vie.

Certains, en Suisse romande notamment, estiment nécessaire de contrebalancer la perte de compétitivité internationale des régions suisses par une politique nationale de croissance. Cet objectif ne doit toutefois pas être confondu avec le développement équilibré du territoire. Les cantons de VD et de NE, ainsi que la CDEP-SO, proposent de formuler, comme objectifs, la politique de croissance d'une part, le développement équilibré du territoire d'autre part, et enfin, la coordination entre ces deux aspects. Prométerre regrette quant à elle que le projet ne vise pas à compenser les disparités.

5.3 Stratégies

Le projet propose trois stratégies: (1) la promotion de l'esprit d'entreprise, de la capacité d'innovation et des systèmes régionaux de valeur ajoutée, ceux-ci comprenant également des projets pilotes dans les agglomérations; (2) une étroite coordination des politiques fédérales ayant un impact sur l'aménagement du territoire; (3) la création d'un système de connaissances, de formation et de compétences en matière de développement régional.

Le SAB, rejoint par plusieurs cantons, régions et organisations (notamment l'Association des communes suisses et la Chambre valaisanne d'agriculture), tire les constats suivants concernant les trois stratégies: les conditions matérielles et immatérielles manquent pour créer des systèmes de valeur ajoutée et des pôles de développement dans les régions structurellement faibles; il est certes important d'améliorer la coordination horizontale au niveau fédéral mais les solutions esquissées sont insuffisantes; le projet mis en consultation ne propose pas de marche à suivre pour mettre en œuvre la troisième stratégie.

Les trois stratégies sont approuvées en partie dans les prises de position de certains cantons (BE, LU, UR, NW, GL, ZG, SO, AR, SG, GR, TI), partis (UDC), régions (COSEREG), associations faïtières et autres organisations (ES, LITRA, FST, Hotelleriesuisse, USP, COSAC, CEAT). D'une manière générale, la pertinence des trois stratégies est reconnue. L'amélioration de la coordination au niveau fédéral prônée par la stratégie 2 est particulièrement saluée. Les cantons de ZH, BS, SH et TG soulignent la nécessité d'une collaboration et d'une harmonisation de la politique régionale et de l'aménagement du territoire ainsi que de leurs instruments (plans directeurs, plans sectoriels). Dans la stratégie 1, certains proposent de remplacer "valeur ajoutée" par "mise en valeur".

Dans la troisième stratégie, l'UDC voit une contradiction entre les coûts en personnel et les charges d'exploitation qui seraient liés à la mise en œuvre et ce que dit le rapport au sujet des conséquences prévisibles de la NPR en matière de personnel et de dépenses (chapitre "Conséquences").

ES regrette l'absence, dans le projet, d'un système précis de comparaison entre les moyens et les objectifs. L'organisation critique également l'imprécision de certaines notions, notamment dans la stratégie 1. Enfin, ES estime qu'il manque une présentation claire de l'interaction entre la politique régionale et les politiques sectorielles.

5.4 Champ d'application territorial / Définition de la région

L'extension proposée de la politique régionale aux régions frontalières et aux agglomérations rencontre le scepticisme, voire le rejet, de nombreux participants à la procédure de consultation. D'aucuns (FR, AR, SG, VS, SAB) exigent une définition claire de la notion de "région".

5.4.1 Zones de montagne et zones rurales

Dans de nombreuses prises de position (p. ex. Conferenza delle regioni di montagna del cantone Ticino, Fédération des entreprises romandes), on estime que la politique structurelle de la Confédération doit se concentrer sur les zones de montagne et les zones rurales, celles-ci ayant besoin d'une aide subsidiaire de la Confédération pour compenser les handicaps dus à leur topographie et à leur isolement ("coûts de l'éloignement").

5.4.2 Régions frontalières:

A l'instar d'autres participants (BS, NWRK), le canton de GE demande que l'on accorde une plus grande attention aux régions frontalières, estimant que le projet traite cet aspect par la bande.

La proposition de promouvoir la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale est saluée par une grande majorité. Les cantons et régions transfrontaliers jugent cette coopération nécessaire.

Pour la plupart des participants, il s'agit là d'un instrument de politique d'intégration qui doit faire l'objet d'un projet séparé. Cette demande est motivée par le fait que ces activités de promotion doivent se faire en harmonie avec les règles de l'UE (initiative INTERREG), sur le plan du contenu comme du calendrier. Or cela ne pourrait pas être garanti par les critères du projet mis en consultation.

Une forte minorité pense que la NPR peut être utilisée comme une plate-forme pour les activités de promotion transfrontalière de la Confédération et adhère par conséquent à la solution du Conseil fédéral, parfois avec quelques réserves.

5.4.3 Agglomérations

Une grande majorité des participants rejette l'ouverture générale de la NPR aux agglomérations par le biais de la promotion de projets pilotes.

Les représentants des zones rurales et des cantons et régions de montagne reconnaissent certes la fonction des relations ville-campagne et le rôle nécessaire de moteurs de développement joué par les centres régionaux. Pour eux, il serait faux d'exclure des partenaires susceptibles de contribuer à la mise en valeur des potentiels régionaux des zones rurales (COSEREG). Cette prise de conscience s'accompagne toutefois, dans de nombreux avis exprimés, de la crainte de voir l'ouverture aux agglomérations déboucher sur une concurrence dans l'accès aux moyens dévolus à la promotion car, en période de disette financière, une telle lutte tournerait au désavantage des régions périphériques.

Le canton de NE a examiné de manière plus approfondie les relations fonctionnelles sur le plan territorial. Il estime qu'il ne faut pas attendre de retombées automatiques (spillovers) de la part des grands centres (Hotelleriesuisse fait également part de ses doutes à ce sujet). Il estime au contraire que les centres de petite et moyenne importance devraient être renforcés dans l'intérêt de la compétitivité de régions plutôt périphériques vivant de l'industrie et du tourisme.

L'absence de bases constitutionnelles est un autre argument fréquemment avancé contre l'intégration des agglomérations dans les activités de politique régionale de la Confédération. Le canton de ZH souligne ainsi que les grandes agglomérations n'ont rien à voir avec les régions économiquement menacées au sens de l'art. 103 Cst. auxquelles se réfère le projet de loi.

LU, la COSEREG, l'Aspan et la FSU saluent la proposition du Conseil fédéral de contrôler la promotion de projets pilotes en limitant les moyens financiers à disposition.

Quelques participants exigent de la Confédération qu'elle différencie clairement la NPR et la politique des agglomérations, autrement dit qu'elle règle toute la question des projets pilotes dans une base légale distincte (UR, AR, AG, TG, VS, UDC, PCS, PES, USS, FP).

Certaines propositions vont dans le sens d'une procédure différenciée (BE, OW, NW, SG, TI, NE, PDC, PS, SAB, USAM, USP, KBL, ASCA, Economie forestière): la NPR ne devrait pas soutenir de projets qui ne se développent et ne déploient leurs effets qu'à l'intérieur des grandes agglomérations et entre celles-ci. En revanche, le soutien pourrait être envisagé dans le cas de projets ville – campagne qui servent le développement rural. On devrait également pouvoir appuyer des projets en faveur des villes de petites et moyennes dimensions situées en dehors des grandes agglomérations et qui assument directement des fonctions de centre dans les zones de montagne.

5.5 Les deux volets de la politique régionale

Une courte majorité (55:43) se prononce en faveur de la séparation en deux volets territoriaux.

Onze cantons sont favorables à une telle séparation alors que sept s'y opposent. La critique porte avant tout sur le risque de disperser encore plus des moyens déjà limités. La politique des grandes entités territoriales ne doit pas se faire au détriment des zones de montagne.

Le PRD et le PDC soutiennent cette orientation alors que le PS s'y oppose. Le PDC réclame une coordination entre les petites et les grandes entités territoriales.

Les associations faïtières sont partagées. L'USAM, la SEC et ES approuvent la séparation avec des réserves. L'USS, Travail.Suisse et l'USP la rejettent, en premier lieu à cause de la dispersion des moyens et des problème d'interface.

Les autres organisations et les régions LIM approuvent la séparation à une courte majorité. Les opposants mettent surtout en avant l'argument de la concurrence entre les petites et les grandes entités territoriales pour la jouissance des moyens.

5.6 Une seule base légale

Une grande majorité des participants à la consultation qui se sont exprimés sur ce thème soutiennent cette proposition. BE met également l'accent sur le besoin d'une réglementation svelte.

Il convient de remarquer qu'une majorité se dégage également pour régler les questions des agglomérations et des régions frontalières en dehors de la NPR. Certains cantons comme BE et GR proposent en outre de reconduire l'AF en faveur des zones économiques en redéploiement au titre de mesure de politique industrielle, hors du cadre de la politique régionale.

5.7 Programme pluriannuel

De nombreux participants considèrent qu'un programme pluriannuel assorti d'un crédit cadre correspondant serait un instrument idoine pour mettre en œuvre la NPR. Les avis positifs contiennent toutefois un grand nombre de critiques et de suggestions:

- Il conviendrait d'éviter le risque d'une dispersion thématique et géographique en harmonisant les programmes, notamment avec les politiques de formation et d'innovation et avec l'aménagement du territoire (BE).
- Les cantons pourraient devoir faire face à des exigences imprévisibles sur le plan financier et du personnel (FR, TG). Certains demandent des informations précises de la part de la Confédération (SO). Un autre moyen de limiter les dépenses serait de ne lancer un tel programme que tous les sept ans, comme l'UE (GCLIM).
- Le lien avec l'orientation macrorégionale inquiète certains (TI).
- L'UTP estime que le programme pluriannuel devrait être financé par le biais de la politique sectorielle et non par celui de la NPR. L'ASPAN et la COSAC appellent de leurs vœux une harmonisation avec les instruments de l'aménagement du territoire.

L'UDC adopte une attitude généralement critique. Elle juge le programme pluriannuel difficilement applicable et y voit même certains risques: doublons, inefficacité et lutte pour l'attribution des financements.

5.8 Fondation

La proposition du Conseil fédéral de confier le fonds LIM à une fondation de droit public et d'associer les cantons à l'alimentation de son capital suscite des réactions contradictoires.

Le canton de ZG, le PRD, ES et l'UTP souhaitent que la fondation devienne l'unique instrument de la politique régionale de la Confédération. L'UTP et les RMS proposent d'en faire un centre suisse de compétences pour le développement régional.

La plupart des avis rendus sont assortis de réserves et de conditions. Plusieurs cantons, comme BE, OW, AR et TG, exigent davantage de compétences de décision s'ils doivent participer au capital de la fondation. Si LU pense que la fondation devrait s'occuper essentiellement de tâches opérationnelles, GL et la COSAC estiment au contraire que c'est elle qui doit gérer le patrimoine alors que les autres tâches pourraient être assumées par les cantons. UR émet d'importantes réserves vis-à-vis de ce transfert et pense aux conséquences financières pour les cantons. AR propose d'en rester à la pratique actuelle en matière de LIM. TI présente des demandes concernant la composition du conseil de fondation et les taux de subventionnement. Le PDC voit des avantages pour la gestion du patrimoine et la sécurité durable du capital qui ne devraient pas être mis en danger par une administration coûteuse. La COSEREG estime que le périmètre d'intervention doit rester le même qu'aujourd'hui. Le SAB demande de prévoir davantage de moyens de la Confédération et de vendre à cette fin des actions de Swisscom. Hotellerie-suisse souhaite que les milieux touristiques puissent aussi siéger au sein des organes de

décision. La FP ne soutiendra pas la fondation si celle-ci poursuit la politique de promotion actuelle sous un autre nom. Economie forestière estime que tous les secteurs de l'économie doivent être représentés. La SEREC et la St. Galler Bauernverband désirent que le siège et le secrétariat général de la fondation soient installés dans une zone rurale.

Les participants suivants proposent de laisser tomber l'idée de la fondation: ZH, BS, BL, AI, SG, GR, AG, TG, VD, VS, NE, la CDF, la NRWK, l'UDC, le PS, le PCS, le PES, Patenschaft Berggemeinden, l'USAM, TS, Pro Natura, le WWF et Equiterre.

Quelques-uns demandent que l'on examine des solutions alternatives impliquant une responsabilité claire de la Confédération et les mêmes avantages financiers (SG, GR, PDC).

Le questionnaire demandait par ailleurs aux cantons dans quelle mesure ils étaient prêts à participer au capital de la fondation. Onze cantons ont rejeté explicitement cette possibilité, auxquels s'ajoutent trois autres cantons qui rejettent le projet dans son ensemble. Seuls cinq cantons se sont déclarés prêts à participer à une telle solution de financement.

5.9 Zones périphériques difficiles d'accès

Nonante-sept participants ont pris position sur la procédure prévue pour les régions à faible potentiel. Soixante d'entre eux approuvent la proposition tandis que 37 la rejettent.

Les avis favorables (de nombreux cantons et régions de montagne, le PDC, le PS) sont parfois assortis de conditions supplémentaires. On attend des règles précises de la part de la Confédération. La stratégie pourrait être élaborée par les cantons mais la Confédération devrait être coresponsable de sa mise en œuvre.

Parmi les avis défavorables (SAB, ZH, UR, NE et les régions LIM de Suisse romande), la plupart jugent ce problème prioritaire pour la nouvelle politique régionale et exigent par conséquent que la Confédération assume la responsabilité première de la recherche de solutions.

Pro Natura demande que l'on ne cherche pas à lutter à tout prix contre la désertification de certaines régions.

5.10 Aide aux infrastructures

Un certain nombre de participants, essentiellement parmi les cantons et les milieux du tourisme, prennent position sur la proposition du rapport de limiter l'aide aux infrastructures à des projets de développement et sur la suppression des prêts.

Tous soulignent que le développement régional serait inconcevable sans des investissements dans les infrastructures et que la Confédération peut continuer de faire œuvre utile en jouant un rôle moteur en la matière.

Certains cantons, régions et autres participants demandent que l'on conserve la possibilité de soutenir les infrastructures de base en l'assortissant de restrictions et que l'on garantisse les prêts destinés à ces fins. Il convient pour certains d'accorder une attention particulière aux be-

soins de modernisation des infrastructures (GastroSuisse, FST). Les remontées mécaniques sont expressément mentionnées dans certains avis (BE, VS, RMS).

5.11 Aide aux entreprises

Il était explicitement demandé aux destinataires de la procédure de consultation s'ils approuvaient l'idée de renoncer aux mesures d'aide aux entreprises prévues par l'AF en faveur des zones économiques en redéploiement.

Dix cantons (ZH, LU, SZ, OW, NW, BL, GR, AG, TG, GE) partagent cet avis en invoquant principalement des distorsions de la concurrence.

Huit cantons (BE, UR, GL, AR, TI, VD, NE, JU) s'opposent à cette suppression en soulignant l'importance de ces mesures pour leur promotion économique.

Parmi les partis, le PRD est favorable à la suppression alors que le PDC et le PS souhaitent conserver ces mesures. Le PDC accepterait toutefois la suppression si l'évaluation débouchait sur des résultats négatifs.

Du côté des organisations faitières, l'USS, Travail.Suisse et l'USP sont contre la suppression alors que la SEC et ES l'approuvent. L'USAM fait part de divergences parmi ses membres et souligne en particulier la nécessité de maintenir le système de cautionnement des arts et métiers.

En ce qui concerne les autres organisations, le rapport entre partisans et opposants est équilibré.

Les groupes d'intérêts de l'Arc jurassien (GCLIM, Réseau des Villes, La Chaux-de-Fonds, ADEP) affirment que l'industrie régionale a besoin de cette aide.

Quant aux régions LIM, elles sont dans leur majorité opposées à une suppression.

5.12 Collaboration tripartite

Sur la base du postulat Stadler (03.3136), le Conseil fédéral a aussi proposé dans le projet des modèles de collaboration tripartite dans le domaine du développement rural. Les questions posées à ce sujet ont reçu les réponses suivantes:

Une très grande majorité des milieux consultés préfère une solution réalisable à court et à moyen terme qui pourrait être provisoire.

Les avis divergent sur le choix entre les deux modèles.

La majorité des cantons se prononce en faveur de conférences ad hoc avec des représentants du monde politique. L'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, dont les représentants siègent au sein de la Conférence tripartite des agglomérations, sont favorables,

tout comme le SAB et la plupart des autres organisations, à la mise en place directe d'une conférence tripartite des zones rurales et des régions de montagne.

Toutes les régions LIM qui se sont exprimées sur cette question donnent elles aussi la préférence au modèle qui prévoit de créer directement une conférence tripartite.

5.13 Dotation

Pour certains cantons (UR, NW, GL, FR, SO, GR, TG, VD, VS, JU), GastroSuisse, la FST et diverses organisations paysannes (AGORA, LOBAG, SOBV, Alpwirtschaftlicher Verein Luzern), il y a une contradiction flagrante entre les objectifs de la NPR et les moyens financiers que la Confédération est prête à débloquer. Par conséquent, ils exigent une augmentation des crédits à disposition.

Le PDC demande que les moyens financiers mis à disposition de la NPR soient du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui.

Les cantons d'AI et de ZH proposent de renoncer à toute politique régionale directe. Selon eux, les moyens dégagés par la RPT suffisent. SO accepte une dotation perçue comme moins importante dans la mesure où l'on ne descend pas en-dessous d'un seuil critique. Le canton de ZG réclame que toute la politique régionale se limite à l'avenir à transférer le fonds d'aide aux investissements à une fondation. SH accepte la création d'une fondation qui pourrait être complétée par des mesures de faible portée et d'une durée limitée. ES estime également qu'une fondation devrait suffire.

5.14 Autres questions

Rôle des cantons

Quelques cantons (BE, GL, GR) affirment clairement leur volonté de jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la NPR, mais certains éléments des prises de position (coûts administratifs, exigences de flexibilité et de réglementations sveltes) donnent à penser qu'ils disposent de capacités limitées, raison pour laquelle la préférence est donnée à une panoplie d'instruments simples.

Rôle des régions

La COSEREG ainsi que de nombreuses régions LIM et plusieurs cantons mettent en avant le travail accompli en 30 ans par les syndicats de communes (régions LIM). Ils souhaitent par conséquent que les avantages de ce type de collaboration soient repris dans le projet de NPR et soulignent le besoin d'une plate-forme de coordination au niveau régional.

Innotour

Bien que le Conseil fédéral ne se soit pas exprimé sur Innotour dans le projet NPR, certains participants proposent de le conserver au titre de mesure de soutien à l'économie touristique.

Evaluation et benchmarking

Certaines prises de position soulignent que le projet de NPR devrait accorder une grande importance au benchmarking (comparaison avec ce qui se fait à l'étranger notamment) et à l'évaluation.

6 VARIANTES DU PROJET NPR

Les trois variantes proposées dans le questionnaire ont obtenu les résultats suivants:

Variantes	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
	oui	non	oui	non	oui	non
Participants à la consultation						
Cantons	2	19	1	19	3	17
Partis	0	3	1	1	0	2
Organisations faîtières	0	5	1	5	0	5
Autres organisations	2	25	1	24	0	26
Régions LIM	0	44	0	44	2	36
Communes	0	3	0	3	0	2
Totaux	4	99	4	96	5	88
Réponses recueillies	103		100		93	

Les variantes proposées:

Variante 1: Pas de politique régionale directe en dehors de la RPT et des politiques sectorielles.

Variante 2: La transformation du Fonds LIM en Fondation de développement régional devra être la seule mesure de politique régionale de la Confédération à l'avenir.

Variante 3: Transférer le Fonds LIM à une Fondation de développement régional et remédier à certaines lacunes dans les instruments par des mesures de portée et de durée limitées.

7 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Abréviation	Définition
ADEP	Association développement économique Porrentruy
AF	arrêté fédéral
AgorA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
ALB	Arbeitsgemeinschaft Luzerner Bergbevölkerung
ASCA	Association suisse pour le conseil en agriculture
ASPAN	Association suisse pour l'aménagement national
ASPO	Association suisse pour la protection des oiseaux
AVL	Alpwirtschaftlicher Verein des Kantons Luzern
BEREG / SEREC	Association suisse pour le service aux régions et communes
CDEP-SO	Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale
CDF	Conférence des directeurs des finances
CEAT	Communauté d'études pour l'aménagement du territoire
CER	Commission de l'économie et des redevances
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
COSAC	Conférence suisse des aménagistes cantonaux
COSEREG	Conférence des secrétaires des régions de montagne suisses
DFE	Département fédéral de l'économie
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
equiterre	Partenaire pour le développement durable
ERFA-Regio	Erfahrungsgruppe der Bündner Regionalorganisationen
ES	Economiesuisse
FEPS	Fédération des églises protestantes de Suisse
fp	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
FST	Fédération suisse du tourisme
FSU	Fédération suisse des urbanistes
GastroSuisse	Fédération de l'hôtellerie et de la restauration
GCLIM	Groupe de concertation des régions de montagne de l'Arc jurassien
Hotelleriesuisse	Association faîtière de l'hôtellerie suisse
IDEE-SUISSE	Schweizerische Gesellschaft für Ideen- und Innovationsmanagement
KBL	Konferenz der Beratungsleiter/innen der deutschsprachigen Schweiz
LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
LITRA	Service d'information pour les transports publics
LOBAG	Landw. Organisation Bern und angrenzende Gebiete
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
Métropole Suisse	Association Métropole Suisse
NPR	Nouvelle politique régionale
NWRK	Regionalkonferenz der Regierungen der Nordwestschweiz
OEPR	Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale
PCS	Parti chrétien-social suisse
PDC	Parti démocrate-chrétien
PES	Parti écologiste suisse
PRD	Parti radical démocratique suisse
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
PS	Parti socialiste suisse
RMS	Remontées mécaniques suisses
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la

	Confédération et les cantons
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SEC	Société suisse des employés de commerce
SOBV	Solothurnischer Bauernverband
TS	Travail.Suisse
UDC	Union démocratique du centre
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
UTP	Union des transports publics
WWF	World Wildlife Fund

8 PRISES DE POSITION RECUEILLIES

Cantons	
1.	Zurich
2.	Berne
3.	Lucerne
4.	Uri
5.	Schwyz
6.	Obwald
7.	Nidwald
8.	Glaris
9.	Zoug
10.	Fribourg
11.	Soleure
12.	Bâle-Ville
13.	Bâle-Campagne
14.	Schaffhouse
15.	Appenzell Rh.-Ext.
16.	Appenzell Rh.-Int.
17.	Saint-Gall
18.	Grisons
19.	Argovie
20.	Thurgovie
21.	Tessin
22.	Vaud
23.	Valais
24.	Neuchâtel
25.	Genève
26.	Jura
Conférences intergouvernementales	
27.	Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)
28.	Regionalkonferenz der Regierungen der NWCH (NWRK) (BS, BL, AG, SO)
29.	Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
Partis	
30.	Parti chrétien-social (PCS)
31.	Parti démocrate-chrétien (PDC)
32.	Parti radical démocratique suisse (PRD)
33.	Parti écologiste suisse (PES)
34.	Union démocratique du centre (UDC)
35.	Parti socialiste (PS)
Organisations faïtières de l'économie	
36.	Economiesuisse
37.	Union suisse des arts et métiers (USAM)
38.	Union suisse des paysans (USP)
39.	Union syndicale suisse (USS)

40.	SEC Suisse
41.	Union patronale suisse
42.	Travail.Suisse
Représentants d'intérêts régionaux / Régions	
43.	SAB
44.	COSEREG
45.	OEPR
46.-54.	ERFA-Regio (9 régions)
	Concertation des régions de montagne de l'Arc jurassien GCLIM (régions prises en compte individuellement dans la pondération des réponses)
55.-58.	Conferenza delle regioni di montagna del cantone Ticino (4 régions)
59.-61.	Glâne-Veveyse, Sense, Gruyère (3 régions)
62.-64.	Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Centre-Jura (3 régions)
65.	Pro Zürcher Berggebiet
66.	Oberes Emmental
67.	Jura-Bienne
68.	Oberland-Ost
69.	Kandertal
70.	Thun-Innertport
71.	Obersimmental-Saenenland
72.	Kiesental
73.	Schwarzwasser
74.	Trachselwald
75.	RegioHer
76.	Einsiedeln
77.	Rigi-Mythen
78.	Sarneraatal
79.	Glarner Hinterland-Sernftal
80.	Haute-Sarine
81.	Thal
82.	Appenzell Rh.-Ext.
83.	Toggenburg
84.	Sarganserland-Walensee
85.	Pays d'Enhaut
86.	Nord vaudois
87.	Vallée de Joux
88.	Goms
89.	Visp/Westlich Raron
90.	Sierre
91.	Sion
92.	Martigny
93.	Chablais
94.	Aigle
95.	Jura
Organisations intéressées	
96.	AgorA
97.	Alpwirtschaftl. Verein des Kts Luzern + Arbeitsgemeinschaft. Luzerner Bergbevölkerung

98.	Association développement économique Porrentruy (ADEP)
99.	BEREG / SEREC
100.	Bewegung für Unabhängigkeit
101.	CEAT
102.	Coordinateurs régionaux INTERREG
103.	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
104.	Equiterre
105.	Fédération suisse des urbanistes (FSU)
106.	Fédération des entreprises romandes
107.	Fédération patronale vaudoise
108.	GastroSuisse
109.	Hotelleriesuisse
110.	IDEE-SUISSE
111.	Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC)
112.	Konferenz der Beratungsleiter/innen der deutschsprachigen Schweiz (KBL)
113.	LITRA
114.	LOBAG
115.	Amis de la nature
116.	Patenschaft Berggemeinden
117.	Pro Juventute
118.	Pro Natura
119.	Prométerre
120.	Réseau des villes de l'Arc jurassien
121.	Fédération suisse du tourisme
122.	Association suisse pour la protection des oiseaux
123.	Association des communes suisses
124.	Union des villes suisses
125.	Remontées mécaniques suisses
126.	FEPS
127.	Solothurnischer Bauernverband
128.	St. Galler Bauernverband
129.	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
130.	ASCA
131.	Union des transports publics (UTP)
132.	Union des banques cantonales suisses
133.	Association Métropole Suisse
134.	Association pour l'aménagement national (ASPAN)
135.	Economie forestière suisse
136.	Chambre valaisanne d'agriculture
137.	World Wildlife Fund (WWF)
Communes	
138.	Genève
139.	La Chaux-de-Fonds
140.	Landschaft Davos
141.	Sainte-Croix
142.	Senèdes
142	Total